

## **NOTICE D'UTILISATION DU LIVRET SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE DU LYCEE FRANÇAIS PAUL VALERY**

Ce document a été élaboré en cohérence avec le document produit par le Ministère de l'Education Nationale français « Les *programmes de l'école primaire* » qui définit les compétences à acquérir par les élèves au cours de chaque cycle.

Ce livret a été également élaboré en cohérence avec les décrets N° 90788 du 06.09.09.N° 90484 du 14.06.90 et N° 931084 du 09.09.93. (Etablissements français à l'étranger) qui stipulent que la création et la tenue du livret scolaire sont obligatoires en France comme à l'étranger. Il est destiné à constituer un instrument de suivi pédagogique de l'élève et un instrument de liaison entre les maîtres d'une part, l'école et la famille d'autre part. Les éléments portés sur le livret font l'objet d'échanges et de réflexions de la part des maîtres en conseil de cycle.

### **Quand renseigner le livret ?**

Il a été conçu (sauf cas particuliers) pour être renseigné à la fin de chaque trimestre.

### **Comment renseigner le livret ?**

Au cours de chaque cycle les compétences se construisent en fonction d'une programmation ou programme de travail ( compétence générale , compétences intermédiaires) qui doit être élaboré par le maître et par le conseil des maîtres de cycle selon une progression adaptée aux élèves. Si aucune indication n'est portée en face d'une compétence c'est que cette dernière n'a pas fait l'objet d'un travail particulier durant la période concernée.

Le tableau d'évaluation par cycle a été conçu pour avoir une visualisation globale, synthétique de l'évolution des résultats de l'élève par trimestre, année et cycle. A chaque trimestre correspondent 4 degrés d'évaluation matérialisés par des lettres :

**A = Compétence acquise**

**B = Compétence à renforcer**

**C = Compétence en cours d'acquisition**

**D = Compétence non acquise**

Dans le but de rendre plus lisible ce livret les codes d'évaluation à l'école maternelle sont simplifiés de la manière suivante

**A = l'élève réussit seul.**

**B = l'élève réussit avec l'aide de adulte.**

**C = l'élève ne réussit pas.**

Ainsi, à la fin de chaque année comme à la fin du cycle, pourra être dressé le profil pédagogique de l'élève, ce qui permettra :

Ainsi, à la fin de chaque année comme à la fin du cycle, pourra être dressé le profil pédagogique de l'élève, ce qui permettra :

- à l'enseignant en charge de l'élève de connaître les domaines de compétence abordés et /ou à aborder
- aux parents d'avoir une vision plus complète, plus précise du niveau scolaire actuel de leur enfant ainsi que de son évolution

Il est bien évident qu'avec ce mode de fonctionnement :

- si l'élève est jugé apte à effectuer son cycle en 2 ans, cela implique que toutes les compétences de fin de cycle doivent avoir été acquises. Cela doit apparaître clairement sur le livret.
- si au contraire il est jugé nécessaire que l'élève effectue son cycle en 4 ans, cela implique que, durant l'année supplémentaire, l'effort sera porté en priorité sur l'acquisition, la reprise ou l'approfondissement des compétences non ou partiellement acquises. Dans ce cas le redoublement à l'identique est à proscrire absolument.